



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES D'UNE ENTREPOT ET D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ POUR UNE ACTIVITE TERTIAIRE, COMMERCIALE OU LOGISTIQUE.

- 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine : SNCF Immobilier - Direction Immobilière** Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.
- 2. Correspondant :** Renseignements techniques et administratifs : Mme Séréna PARENT
Courriel : sparent@nexity.fr Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de SNCF Réseau 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.
- 3. Objet de la procédure :**
La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un entrepôt situé dans la zone de la Rotonde à MOULINS-LES-METZ (57160), d'environ 5800 m², de 50 m² supplémentaire de bureaux ou locaux de gestion, d'une assiette de voie de 1750m² et d'un terrain d'environ 3850 m², sis parcelles 9, 10, 11, 12, 16, 95, 101, 108, 110, 112, 114, 159, 161, 180 et 185 de la Section 18, lieux-dits « SUR LE MAUVAIS FOSSE » et parcelle 36 de la Section 19, en vue de réaliser une activité logistique, tertiaire ou commerciale.
- 4. Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société par actions simplifiée LOGIFER dont le siège est sis Gare SNCF – Bâtiment Fret, avenue d'Espagne à HENDAYE (64700).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} novembre 2019

- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. La consultation se fait uniquement sur place.
- 7. Information sur les recours**

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix BP 51038
67070 Strasbourg Cedex
Téléphone : 03 88 21 23 23- Télécopie : +33 3 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr